

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### Recueil spécial 27 Mars 2018

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES**

### **Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial** **Coordination administrative**

- Arrêté PREF-COOR 2018081-001 du 22 mars 2018 portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**P r é f e c t u r e**

Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Coordination administrative  
RÉF. : M-H SAUVAGEOT  
☎ : 04.68.51.67.60

ARRÊTÉ PREF-COOR- N°2018081-001  
portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret 13 septembre 2017 nommant Mme Edwige DARRACQ, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** : Mme Edwige DARRACQ, sous-préfète, directrice de cabinet, est désignée pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales, le 29 mars 2018, de 8h00 à 19h.

**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 22 mars 2018

Le Préfet,



**Philippe VIGNES**